



ADEAS

du 20 au 24 janvier 2020 et du 3 au 7 février 2020

**Élection de l'administrateur représentant  
les personnels actionnaires au Conseil  
d'Administration d'Orange**

**Pour nos actions, agissons !**

## Ne laissez pas le hasard choisir vos représentants pour 4 ans !

1<sup>er</sup> tour : lundi 20 janvier 9h au vendredi 24 janvier 14h  
2<sup>nd</sup> tour : lundi 3 février 9h au vendredi 7 février 14h  
(heure de Paris)



C'est au Conseil d'administration que se décide la stratégie d'Orange, qui influe sur votre vie professionnelle et sur le cours de l'action Orange.



L'administrateur que vous allez élire participera à tous les débats et délibérations qui déterminent notamment :

- \* la stratégie de l'entreprise et sa gouvernance,
- \* les opérations de fusions / acquisitions / cessions,
- \* les investissements prioritaires, les nouvelles activités,
- \* le dividende proposé chaque année,
- \* mais aussi l'intéressement exceptionnel, les ORP (Offres Réservées aux Personnels) et les AGA (Attributions Gratuites d'Actions).

*Vote électronique uniquement. Toutes les infos pratiques au verso ►►*



Tout savoir sur l'élection ?  
Flasher les codes



# Tout pour voter



Site de vote électronique : <https://orange.votes.voxaly.com>

Accessible sur PC, smartphone, tablette.

## Vos codes de vote

Envoyés sur l'adresse mail que vous avez communiquée à Amundi (pour les actions détenues dans le FCPE Orange Actions du PEG) ou à BNP Paribas / PlanetShares (pour les actions au nominatif) : *vérifiez aussi votre mail personnel.*

- ★ Si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail au gestionnaire de votre compte, Voxaly vous a envoyé vos codes par courrier postal le 16 janvier.
- ★ Si vous détenez à la fois des actions au nominatif pur et des actions dans le FCPE Orange Actions, vous votez deux fois et recevez deux codes.
- ★ **Votre identifiant de vote** = votre identifiant Amundi ou BNP Paribas / PlanetShares
- ★ **Vos codes de vote sont identiques pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> tour**



## Codes de vote égarés ?

Cliquer sur le lien « Si vous ne retrouvez pas vos codes », précédé d'un cadenas. Pour vérifier votre identité avant de vous renvoyer **vos codes par SMS ou par mail**, la plateforme de vote vous demandera :

- ★ **Si vous êtes porteur de parts du FCPE Orange Actions dans le PEG d'Orange** : les 3 derniers chiffres de votre code de sécurité sociale (avant la clef)
- ★ **Si vous êtes actionnaire au nominatif** ou avez des parts dans le FCPE Orange Ambition International : les 3 derniers caractères de votre identifiant salarié



## Identifiants Amundi ou BNP Paribas égarés ?

Ce sont ceux que vous utilisez pour vous connecter à vos comptes sur les sites des banques gestionnaires, à retrouver sur les documents qu'elles vous adressent. Voici les documents les plus récents contenant vos numéros de compte :

- ★ **Amundi ESR** : dans le mail "Votre relevé de compte annuel Amundi ESR", diffusé autour du 14 janvier. Voir aussi : [Récupérer son identifiant chez Amundi](#)
- ★ **BNP Paribas Securities Services** : dans le mail intitulé "Votre relevé de situation" diffusé en principe le 20 janvier. L'identifiant à utiliser pour le vote est composé des 7 chiffres figurant entre les 2 lettres de votre numéro de compte, qui est structuré comme suit : 01010/X**0000000**X00 (les lettres sont ici notées X, mais il peut s'agir d'autres lettres de l'alphabet).



## Hot line Voxaly

- ★ + 33 (0) 1 44 30 05 69, dès l'ouverture du scrutin du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (heure de Paris) chaque jour de scrutin.